

Séance du 7 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 7 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Molac, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; MORICE Monique ;
DUMAIRE André ; PERRON Manuela ; NOËL Marie-Dominique ;
GUEHO Sébastien ; DEBAYS Christelle ; NICOLAS Peggy ;
JAFFRELOT Jérémie

Date de convocation :
27 mai 2019

Nombre de membres :
en exercice : 12
présents : 9
procurations : 1
votants : 10

Absents excusés :

TALLIO Laëtitia donne pouvoir à **NICOLAS Peggy**

Absents :

LE PENRU Régis
BREDOUX Christophe

Secrétaire de séance :

Monique MORICE a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 29 mars 2019
- ✓ Droit de préemption
- ✓ Attribution des subventions aux associations
- ✓ Participation aux piègeurs de ragondins et de taupes
- ✓ Avancement de grades : fixation du taux de promotion
- ✓ Questembert Communauté : demande de fonds de concours
- ✓ Redevance pour occupation du domaine public par France Télécom / Orange
- ✓ Travaux vitraux Eglise
- ✓ Questions diverses

◆ **2019-06-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 29 mars 2019**

Mme Le Maire demande, aux membres du conseil municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 29 mars 2019 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à la majorité (POUR : 9 ; ABSTENTION : 1).

◆ **2019-06-02 Droit de préemption ZN °84**

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour la parcelle cadastrée ZN n° 84 (Zone 1 Aua), d'une surface de 2 400 m² située au 2 Chemin du grisouis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

◆ **2019-06-03 Droit de préemption ZN n°171**

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour la parcelle cadastrée ZN n°171 (Zone Ua), d'une surface de 1 50 m² située 4 rue des Mimosas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

◆ **2019-06-04 Attribution des subventions aux associations**

Mme MORICE présente aux membres du conseil municipal les propositions de la commission finances, concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le classement de chaque association et vote les subventions suivantes pour l'année 2019 :

| | Type association | Subvention 2019 € |
|---|----------------------------|-------------------|
| Société de chasse | Loisirs | 370.00 |
| Foot-ball/Basket Club (E.S.L.M) | Sport | 1 470.00 |
| Détente et Randonnées (section gym et Yoga) | Sport | 1 039.50 |
| Kan An Douar | Loisirs | 370.00 |
| Kan An Douar (Telle est ton idée) | Hors catégorie | 00.00*1 |
| Amicale des Pêcheurs | Loisirs | 370.00 |
| Club des Joyeux Molacois | Loisirs | 370.00 |
| Les Amis du l'Hermain | Patrimoine communal public | 540.00 |
| UDEM | Autre | 370.00*2 |
| Comité des Fêtes | loisirs | 00.00*3 |
| MOLACFESTIV' | Animation | 1 500.00*4 |
| MOLACFESTIV' | Loisirs | 370.00 |
| Amicale des Pompiers | Loisirs | 370.00*5 |
| FNACA | Autre | 00.00*6 |
| SCRAP 'MOLAC | Loisirs | 370.00 |

*1Pas de subvention mais 3 mises à disposition de la salle polyvalente gratuitement dans l'année

*2Conditionné à l'organisation d'un événement par an

*3Cette association est classée dans la catégorie « Animation » les années où la foire de Molac est organisée et dans la catégorie « Loisirs » les années sans foire ; elle bénéficie ainsi de la subvention correspondant au classement de sa catégorie : Pas de subvention en 2019 car aucune activité organisée

*4conditionné à l'organisation de la fête de la musique (subvention versée sur présentation des factures acquittées)

*5Conditionné à l'organisation de la chasse à l'œuf

*6Pas de subvention car prise en charge des commémorations par la commune cette année

◆ **2019-06-05 Participation aux piégeurs de ragondins et de taupes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vote les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- Participation piégeurs ragondins : 370€
- Participation piégeurs de taupes : 370€

◆ **2019-06-06 Personnel communal -Avancement de grades - taux de promotion**

Madame le Maire explique qu'en application de l'article 49 – 2e alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Elle indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Départemental.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité **décide de fixer à 100%** le taux de promotion, applicable pour la durée du mandat, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur.

◆ **2019-06-07 Questembert Communauté : demande de fonds de concours, participation au fonctionnement de la cantine et de la garderie périscolaire**

Le conseil communautaire s'est prononcé sur l'enveloppe fonds de concours « ADS » au titre de l'année 2019.

Le montant prévu pour MOLAC est de 7 247.00€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à solliciter ce fonds de concours auprès de Questembert communauté, afin de contribuer au plan de financement du fonctionnement de la cantine et de la garderie périscolaire communale.

Le plan de financement est le suivant :

| Intitulé Dépenses | Montant € HT | Intitulés Recettes | Montant € |
|-------------------------------|------------------------|--|------------------------|
| Personnel | 63 800,00 | Subvention CAF (Cej) Participation Familles | 11 500,00 81 200,00 |
| Repas Entretien des locaux | 54 100,00 15 100,00 | Fonds de concours CC | 7 247,00 |
| | | A la charge de la commune | 33 053,00 |
| Total | 133 000,00 | Total | 133 000,00 |

◆ **2019-06-08 Redevance pour occupation du domaine public par ORANGE**

La redevance pour occupation du domaine public due par ORANGE s'élève pour l'année 2019 à **4 288.13 €** soit :

- Artères aériennes : 37.695 km à 54.30 € = 2 046.84 €
- Artères souterraines : 55.028 km à 40.73 € = 2 241.29 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à établir le titre de recettes correspondant.

◆ **2019-06-09 Travaux vitraux église**

Mme MORICE, informe les membres du conseil municipal des travaux à réaliser à l'église :

- Restauration du vitrail de la baie N°10
- Entretien général des vitraux des baies 1, 2, 3, 4, 5, 7

Elle présente les devis correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident

- Le devis de restauration du vitrail de la Baie N°10 de l'église de l'entreprise Atelier BOTREL Vitraux pour un montant de **2 794.44 € TTC**,
- Le devis d'entretien général des vitraux 1, 2, 3, 4, 5, 7 de l'entreprise Atelier BOTREL Vitraux pour un montant de **4 076.88€ TTC**.

Questions diverses

✓ **GBO enquête publique vallée Arz**

Pour rappel en 2016, le syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a lancé une deuxième étude au contrat territorial en milieux aquatiques sur les affluents de l'Arz.

La phase d'enquête publique s'est achevée le 26 avril 2019.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Morbihan sur <http://www.morbihan.gouv.fr>

✓ **Point Travaux voirie**

- Les Travaux du programme de 2019 effectués par COLAS sont achevés.
- Les Travaux de réseau pluviales à Bocezais et à La prince sont reportés en septembre

- Des travaux d'effacement de réseaux dans le bourg sont programmés à compter du 24 juin par INEO :
 - Du lotissement de Lanvaux vers le carrefour de la brouée
 - Cardanion
 - Rue du 19 mars à rue de Lattre de Tassigny
 - La Mutterne

✓ **Travaux Ecole Arc en ciel**

Conformément au planning les travaux de démolition s'achèvent et les travaux de terrassement vont commencer.

✓ **Feux d'artifice**

Il n'y aura pas de feux d'artifice cette année

✓ **DGFIP réorganisation**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que la Direction Générale des Finances Publiques a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022 et de supprimer ses propres structures locales ouverte au public. La trésorerie de Questembert sera donc concernée par une fermeture.

✓ **Intercommunalité : Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.**

Mme Le Maire informe les membres du conseil que suite à la circulaire préfectorale du 12 mars 2019, et conformément à l'article L.5211-6-1 du CGCT les conseils municipaux ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer afin de fixer par accord local le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement.

Si aucun accord local n'est conclu avant le 31 août 2019 suivant les conditions de majorité requises, la composition de droit commun sera appliquée.

Mme Le Maire propose les scénarios possibles de répartitions des sièges dans le cas d'un accord local et la répartition dans le cadre du droit commun.

Elle informe également les membres du conseil municipal qu'ils seront amenés à se prononcer par délibération lors du prochain conseil municipal.

▪ **Dates à retenir**

- **Mercredi 14 juin 14h30** : Commission communication (préparation bulletin municipal)
- **Samedi 15 juin** : Fête de la musique

Date du prochain conseil municipal :

Le vendredi 05 juillet à 20 h00

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire Clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention à : 22h30